

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 734.996

Encrier perfectionné.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC et M. Louis MORATILLE résidant en France (Seine).

Demandé le 11 avril 1932, à 15^h 54^m, à Paris.

Délivré le 13 août 1932. — Publié le 31 octobre 1932.

La présente invention concerne un encrier perfectionné convenant plus particulièrement pour le remplissage des porte-plumes réservoir, qu'il permet d'obtenir sans qu'on
5 risque d'enduire d'encre d'autres parties du porte-plume que la plume elle-même.

Cet encrier, qui comprend, à la façon habituelle un réservoir principal, est caractérisé, par la présence, à la partie supérieure
10 d'un réservoir auxiliaire dans lequel une quantité d'encre déterminée est automatiquement aspirée du réservoir principal, chaque fois que, pour le remplissage d'un porte-plume on débouche l'encrier, les
15 dimensions du trou d'accès de ce réservoir, dans lequel la plume doit être plongée pour le remplissage étant telles que seule cette plume peut y être introduite à l'exclusion de toute autre partie du porte-plume.

Selon une forme de réalisation, l'effet d'aspiration est obtenu au moyen d'une chambre d'aspiration qui communique, d'une part, avec le bas du réservoir principal au moyen d'un tube plongeant et,
20 d'autre part, avec le réservoir auxiliaire, l'une des parois de cette chambre étant constituée par une membrane déformable élastique sur laquelle le bouchon agit lorsqu'il est en place pour diminuer le volume
25 de la chambre et qui, lorsque le bouchon est enlevé, reprend sa position normale en

provoquant une augmentation de volume de la chambre et, par conséquent, un effet d'aspiration grâce auquel une certaine quantité d'encre monte dans cette chambre
35 pour se rendre dans le réservoir auxiliaire.

A la partie supérieure du réservoir principal est prévu un trou d'air qui est obturé lorsque le bouchon est en position de fermeture mais qui, dès que l'on commence
40 à ouvrir le bouchon est découvert pour laisser rentrer de l'air dans ledit réservoir et permettre l'aspiration susmentionnée.

D'autres caractéristiques et particularités de l'invention ressortiront de la description
45 qui va en être faite en regard du dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue en élévation-coupe d'un encrier conforme à l'invention;

La figure 2 est une vue partielle représentant la chambre d'aspiration, après l'enlèvement du bouchon;

La figure 3 est une vue en plan de la figure 2.

L'encrier conforme à l'invention comprend un réservoir principal 1 recevant l'encre et fermé à sa partie supérieure par un couvercle 2 sur lequel est fixé ou avec lequel fait corps un tube 3 débouchant, d'une part, à la partie inférieure de ce
55 réservoir 1 et, d'autre part, dans une chambre d'aspiration 4 dont la paroi supérieure est
60

constituée par une membrane déformable 5. Dans le cas représenté, cette membrane 5 fait partie d'un organe en caoutchouc dont la partie centrale forme un réservoir auxiliaire 6 qui communique avec la chambre d'aspiration 4 par un canal 7. Le bord périphérique de la membrane 5 est replié comme représenté en 8, et est assujéti en 9 sur la partie supérieure du couvercle 2.

En regard du réservoir auxiliaire 6, l'organe en caoutchouc comporte une ouverture 10 dans laquelle s'engage, lorsque le bouchon obturateur 11 est en place, un téton 12 porté par ce bouchon. Ce bouchon porte également une saillie annulaire 13 qui, lorsqu'on visse le bouchon, agit sur la membrane 5 et la déforme, comme cela ressort très clairement de la figure 1. Enfin, ce bouchon est susceptible d'agir sur un prolongement 14 du bord 8 de la membrane, pour l'appliquer sur le pourtour de la partie supérieure du couvercle 2 et obturer en particulier un trou d'air 15 qui fait communiquer la partie supérieure du réservoir 1 avec l'atmosphère. Dès que l'on commence à dévisser le bouchon, ce prolongement 14 s'écarte, par sa propre élasticité pour laisser rentrer de l'air.

Cet encrier fonctionne de la façon suivante :

Lorsque le bouchon 11 est en place, comme représenté sur la figure 1, il maintient la membrane 5 dans une position pour laquelle le volume de la chambre d'aspiration 4 est minimum. Lorsqu'on veut se servir de l'encrier, pour remplir par exemple un porte-plume réservoir, on dévisse le bouchon 11 dont la saillie 13 libère alors la membrane 5 qui, par sa propre élasticité, tend à reprendre sa forme normale représentée sur la figure 2. Il en résulte une augmentation de volume de la chambre 4 et comme, simultanément, le trou d'air 15 a été découvert, une certaine quantité d'encre contenue dans le réservoir 1 monte par le tube 3 et arrive dans la chambre d'aspiration 4 d'où elle se rend par l'ouverture 7 dans le réservoir auxiliaire 6. Il suffit alors de plonger la plume du porte-plume par l'ouverture 10 dans ce réservoir auxiliaire et de manoeuvrer ce porte-plume de la façon habituelle pour obtenir son remplissage.

Les dimensions de cette ouverture 10 sont telles que seule la plume peut être introduite dans ce réservoir auxiliaire. On évite ainsi tout salissage par l'encre de toute autre partie de ce porte-plume.

Lorsqu'on remet en place le bouchon 11, les organes reprennent la position représentée sur la figure 1 et lorsqu'on dévissera de nouveau, un nouvel effet d'aspiration provoquera une nouvelle aspiration dans le réservoir auxiliaire 6 et la possibilité d'une nouvelle utilisation de l'encrier. On remarquera que si on dévissait ou revissait plusieurs fois consécutivement le bouchon 11 sans enlever l'encre du réservoir auxiliaire 6, cette encre retomberait d'elle-même par le tube plongeant 3 et il n'y aurait aucun danger de voir cette encre se déverser par dessus l'ouverture 10.

On remarquera, d'autre part, que les différents organes de l'encrier peuvent être réalisés d'une façon différente de celle représentée. Par exemple, la variation du volume de la chambre d'aspiration pourrait être provoquée, non pas par une paroi déformable, mais par une paroi mobile se déplaçant avec le bouchon.

Il va de soi que l'invention n'a été décrite et représentée qu'à titre purement explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail sans altérer son esprit.

RÉSUMÉ.

Encrier perfectionné pour le remplissage par exemple des porte-plumes réservoir, comprenant, à la façon habituelle, un réservoir principal et caractérisé par la présence, à la partie supérieure, d'un réservoir auxiliaire dans lequel une quantité d'encre déterminée est automatiquement aspirée du réservoir principal chaque fois que, pour le remplissage d'un porte-plume on débouche l'encrier, les dimensions du trou d'accès de ce réservoir, dans lequel la plume doit être plongée pour le remplissage étant telles que seule cette plume peut y être introduite à l'exclusion de toute autre partie du porte-plume ;

Cet encrier peut être caractérisé, en outre, par les points suivants, ensemble ou séparément :

a. Selon une forme de réalisation, l'effet

d'aspiration est obtenu au moyen d'une
chambre d'aspiration qui communique,
d'une part, avec le bas du réservoir prin-
cipal au moyen d'un tube plongeant et,
5 d'autre part, avec le réservoir auxiliaire,
l'une des parois de cette chambre étant
constituée par une membrane déformable
élastique sur laquelle le bouchon agit lors-
qu'il est en place pour diminuer le volume
10 de la chambre et qui, lorsque le bouchon
est enlevé, reprend sa position normale
en provoquant une augmentation de volume
de la chambre et, par conséquent, un effet
d'aspiration grâce auquel une certaine
15 quantité d'encre monte dans cette chambre

pour se rendre dans le réservoir auxiliaire ;
b. A la partie supérieure du réservoir
principal est prévu un trou d'air qui est
obturé lorsque le bouchon est en position
de fermeture mais qui, dès que l'on com- 20
mence à ouvrir le bouchon, est découvert
pour laisser rentrer de l'air dans ledit réservoir
et permettre l'aspiration susmention-
née.

Société dite : SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS EDAC
et LOUIS MORATILLE.

Par procuration :
BRANDON, SIMONNOT et RINUY.

Fig. 1.

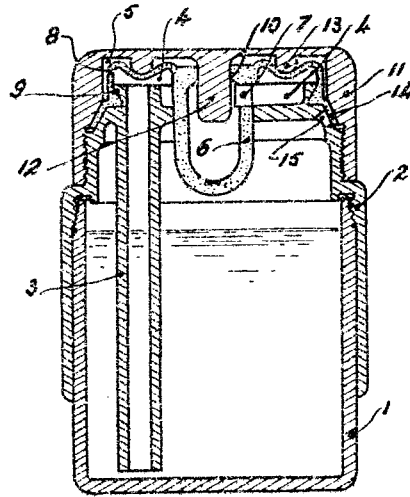


Fig. 2.

